

Annexe 1

Pièces à joindre obligatoirement au dossier de demande de logement
(pour chacune des personnes devant vivre dans le logement)

Merci de ne fournir aucun original

1 – En fonction de votre situation familiale

- copie d'une pièce d'identité
- copie du livret de famille

Si vous êtes séparé(e)

- copie de l'ordonnance de non-conciliation
- copie de la décision judiciaire, uniquement le paragraphe commençant par « par ces motifs »

Si vous êtes divorcé(e)

- copie du jugement, uniquement le paragraphe commençant par « par ces motifs »

Si vous attendez un enfant

- certificat de grossesse établi par votre médecin

Si vous êtes sous tutelle ou curatelle

- copie du jugement de mise sous tutelle ou curatelle

2 – Pour les personnes de nationalité étrangère

- copie de votre titre de séjour en cours de validité

3 – Les ressources annuelles

- copie de l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année n-2

Ce document est obligatoire pour toutes les personnes vivant dans le foyer afin de permettre l'instruction de la demande.

4 – En fonction de votre situation professionnelle ou sociale

Si vous êtes salarié(e)

- copie des deux derniers bulletins de salaire
- copie du contrat de travail ou de l'attestation de votre employeur indiquant la durée de votre emploi, l'attestation de stage, etc.

Si vous êtes muté(e)

- copie de votre avis de mutation professionnelle précisant le lieu et la date d'affectation

Si vous êtes commerçant(e), artisan

- copie de l'extrait du registre du commerce ou des métiers

Si vous êtes au chômage

- copie de la notification de prise en charge du « pôle emploi » (ex ASSEDIC)
- copie des 2 derniers avis de paiement

Si vous percevez le RSA

- copie de la notification d'attribution récente

Si vous êtes retraité(e)

- copie du titre de pension ou de retraite

Si vous êtes handicapé(e)

- copie de la carte mobilité inclusion mention invalidité, notification de décision de l'attribution de la pension, rente ou de l'AAH
- copie des deux derniers bulletins de pension d'invalidité

Si vous êtes en arrêt de longue maladie

- attestation mentionnant le début du paiement des indemnités journalières
- copie des 2 derniers avis de paiement des indemnités journalières

Si vous êtes étudiant(e)

- copie du certificat de scolarité de l'année en cours
- attestation d'une personne se portant garant du paiement des loyers
- copie éventuelle de l'avis d'attribution de bourses

5 – Les prestations familiales

Si vous percevez des prestations familiales ou une aide au logement

- copie de la notification de la CAF ou de la MSA ou de votre employeur s'il vous verse directement les prestations familiales

6 – Votre logement actuel

Si vous êtes locataire

- 3 dernières quittances de loyer ou, à défaut, une attestation de votre propriétaire mentionnant ses nom, adresse, numéro de téléphone, le montant du loyer et des charges et certifiant que vous êtes à jour de vos loyers et charges

Si vous êtes hébergé(e)

- attestation d'hébergement

7 – Si vous êtes dans l'obligation de quitter votre logement

En cas de congé donné par votre propriétaire

- copie de la lettre de congé

En cas de vente de la maison d'habitation

- copie du justificatif de la vente

En cas d'expulsion

- copie de l'assignation